

PROCES VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESLOURENTIES DABAN

Séance du 13 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le treize du mois de novembre à 20heures30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier BOUDIGUE, Maire.

Présents : Jean-Marc JOUANLANNE, Antoine ALMEIDA, Jean-Michel GRASSIN, Julien PEYRE, Alexandre LAHORRE-LARRE,

Absents :

Absents excusés : Isabelle DACLINAT-GALLOIS, Eric BESSE, Isabelle VANG, Sébastien DISSEL, Maxime FOCHEUX

Secrétaire de séance : Jean-Marc JOUANLANNE

Date de la convocation : 4 novembre 2024

Membres en exercice :11

Membres qui ont pris part à la délibération : 6

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Dossier : trottoirs route de Saubole
- Location maison de la pêche pour Gym
- Personnel : prévoyance
- Question diverses

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2024.

1 - Délibération n° 2024-131101: FINANCES PUBLIQUES

REALISATION TROTTOIRS ROUTE DE SAUBOLE

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite lancer, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 et s. du Code de la Commande Publique, une consultation en procédure adaptée afin de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux des trottoirs de la route de Saubole.

M. le Maire rappelle qu'il n'a pas délégation pour signer les marchés publics.

Il indique que le montant global estimé de l'opération de travaux s'élève à 58 406,00 € HT.

En application de l'article L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut charger le Maire de passer un marché déterminé par délibération prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Le Maire propose donc à l'Assemblée de l'autoriser dès à présent à conclure le marché public nécessaire à la réalisation de l'opération précitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré,

AUTORISE le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement du marché de travaux d'un montant global estimé de 58 406,00 € HT relatif aux travaux des trottoirs de la route de Saubole

PRECISE que le montant indiqué ci-dessus n'est qu'estimatif et que le Maire est autorisé à signer le marché public précité et toute pièce qui y serait relative, en ce compris les modifications de marchés publics dans la mesure où leurs montants cumulés demeurent en-deçà des crédits budgétaires affectés à cette opération.

2 - Délibération n° 2024-131102: ADMINISTRATION GENERALE

LOCATION MAISON DE LA PECHE – ACTIVITE SPORTS

Le Maire expose au Conseil Municipal que MME CABANE Elodie 13B rue des Près 64420 LIMENDOUS a fait la demande pour avoir accès à la maison de la pêche chemin du lac pour y exercer son activité de sports le mardi de 17h45 à 19h30.

Il estime opportun que cette utilisation donne lieu à la signature d'une convention spécifiant les obligations à la charge des preneurs notamment en matière de sécurité, d'assurance, d'utilisation et de remise en état des locaux. Il en dépose un projet sur le bureau.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté ce document, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant l'intérêt pour la Commune de louer ces locaux,

Considérant l'utilité d'une convention déterminant les obligations des utilisateurs des locaux communaux,

DÉCIDE le principe de la mise à disposition, à titre onéreux à Mme CABANE Elodie, des locaux de la maison de la pêche chemin du lac à Eslourenties-Daban

FIXE les tarifs de location ainsi qu'il suit :

- .80 € par mois l'été
- 100 € par mois l'hiver (période du 1^{er} novembre au 30 avril)

APPROUVE la convention type de location telle qu'elle lui a été présentée.

AUTORISE le Maire à signer cette convention avec chacun des utilisateurs de ces locaux.

QUESTIONS DIVERSES

Climatisation mairie : la société AFC a été retenue pour un montant de 3926.58 € TTC

Voirie : l'entreprise SAS 2B TP a été contactée et a rendu un devis concernant la réfection du chemin du lac, du chemin cambesiou et des bruyères, une autre entreprise sera contactée et une subvention sera demandée.

Sécurisation la rue des Pyrénées : Le Maire et les adjoints ont rencontré Mr LAMANE du Conseil Départemental concernant l'aménagement et la sécurisation du centre du village (devant maire-école), il préconise de faire un plateau de 15 m de long, financé par le conseil départemental, les trottoirs seront à la charge de la commune, ils feront l'objet d'une demande de subvention.

Local communal : une entreprise a transmis un devis concernant l'électrification et la pose d'une alarme anti intrusion, nous attendons le devis d'une autre entreprise.

Lotissement « la clé des champs » : après plusieurs demandes, et prise de contact avec EDF et ENEDIS et nous ayant promis sa mise en marche. L'éclairage n'est toujours pas opérationnel. Une énième demande sera faite.

Fibre : Mr ALMEIDA nous a fait part de la non accessibilité à la fibre de son quartier chemin Cambésiou et rue du Baradat, THD64 sera interpellé.



Vœux : la date est fixée au 18 janvier 2025 à 16h30 à la maison de la pêche.

Levée de séance : 22h50

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1 à 2

Liste des membres présents :

Jean-Marc JOUANLANNE, Antoine ALMEIDA, Jean-Michel GRASSIN, Julien PEYRE, Alexandre LAHORRE-LARRE,

<p>Signature du Maire</p> 	<p>Signature du secrétaire de séance</p> 
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------